

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD MUTUALISTE LOUIS ADAM

Juillet-2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_02	2 -Ressources Humaines	Prescription_02	Mettre en place une organisation permettant la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	12 mois	Planning de nuit et diplômes des personnels concernés
Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Organiser de manière efficiente la bonne diffusion et la mise en œuvre des décisions prises par la direction auprès du personnel dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre – juillet 2008 ».		
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Réunir le CVS local de site 3 fois par an		
Remarque _03	1 - Gouvernance	Recommandation_03	Engager une réflexion afin d'identifier un médecin coordonnateur par pôle et permettre au médecin coordonnateur de remplir l'ensemble de ses missions sur l'EHPAD		
Remarque_04	1 - Gouvernance	Recommandation_04	Compléter la fiche de poste du médecin coordonnateur en intégrant l'ensemble des missions de médecin-coordonnateur telles que listées à l'article D312-158 du CASF.		
Remarque_05	1 - Gouvernance	Recommandation_05	Elaborer une fiche de poste nominative et signée pour l'IDEC afin de fixer clairement les missions de celle-ci.		
Remarque_06	1 - Gouvernance	Recommandation_06	Engager l'IDC positionnée sur des missions d'IDEC dans un parcours de formation requis à ses fonctions.		

Remarque_07	3 - RH	Recommandation_07	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD ou autres acteurs de votre territoire.		
Remarque_08	3 - Gestion des risques	Recommandation_08	Compléter le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement par la participation d'un intervenant extérieur à l'EHPAD et en intégrant le dispositif dans la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		

220003941_MUTUALITE BRETAGNE RETRAITE